

FAQS 2025-2026 : Le virus Influenza et la vaccination



Le CSS recommande la vaccination antigrippale pour la saison hivernale à partir de la mi-octobre. Quels sont les groupes de personnes concernés ?

1. Personnes avec un risque de complications

- Personnes de 65 ans et +
- Personnes institutionnalisées
- Personnes (dès l'âge de 6 mois) ayant une affection chronique sous-jacente
 - Pulmonaire (*exemple : asthme*)
 - Cardiaque (*exemple : insuffisance cardiaque*)
 - Hépatique (*exemple : cirrhose*)
 - Rénale
 - Métabolique (*exemple : diabète*)
 - Neuromusculaire ou troubles immunitaires
 - Obésité (BMI ≥ 40)
- Enfants (de 6 mois à 18 ans) sous traitement par aspirine au long cours
- Femmes enceintes à n'importe quel stade de grossesse

2. Travailleurs du secteur de soins de santé

3. Personnes vivant sous le même toit (stratégie cocoon)

- Des personnes avec un risque de complications (groupe 1)
- Des enfants (< 6 mois)

4. Certains groupes professionnels

- Eleveurs professionnels de volailles et de porcs **ET** les membres de leur famille vivant sous le même toit
- Professionnels en contact avec des volailles et des porcs vivants

Pour les personnes âgées de 18 à 65 ans, une proposition de vaccination est réalisée sur base individuelle lors de la consultation avec le médecin traitant.

Le CSS recommande d'apporter une attention particulière aux personnes :

- Obèses
- Âgées de 50 à 65 ans
- Fumeurs
- Consommatrices d'alcool de façon excessive



Je ne fais pas partie d'un groupe à risque, pour quelles raisons, devrais-je me faire vacciner ?

En tant qu'individu en bonne santé, le vaccin n'aide pas seulement à éviter d'attraper la grippe, il vous aide à ne pas la propager. Le vaccin de la grippe ne garantit pas que vous ne l'attrapiez pas mais il augmente grandement les chances d'éviter la maladie et donc, d'être très contagieux. En vous faisant

vacciner, vous évitez de transmettre le virus aux personnes plus fragiles qui vous entourent et qui sont vulnérables (tout-petits, personnes âgées, ou atteintes de maladie chronique).

Toutes les personnes travaillant dans un hôpital ou un établissement de soins de longue durée devraient se faire vacciner chaque année (recommandations OMS et CSS). Les parents et les frères et sœurs des enfants à risque, les proches des femmes enceintes et des personnes âgées et fragiles devraient également recevoir le vaccin contre la grippe.

Il s'agit de mettre en place le principe de la vaccination « COCOON » dont le but est de diminuer le risque de transmission aux personnes à risque. En vaccinant des personnes qui ont peu de risque d'être gravement malade et disposant d'une bonne réponse immunitaire, on diminue la transmission du virus aux personnes à haut risque de formes sévères qui elles, ont un faible taux de réponse immunitaire.

Au-delà de se protéger soi-même, la vaccination permet de protéger les patients, les proches et les familles les plus vulnérables et à risque. C'est un acte altruiste.



Quels sont les vaccins disponibles en Belgique pour la saison hivernale 2025-2026 ?

En février 2025, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et EMA (European Medicines Agency) ont publié leurs recommandations sur la composition du vaccin antigrippal pour la saison hivernale 2025-2026.

En Belgique, seuls les vaccins trivalents seront disponibles pour la saison 2025-2026.

- **Le vaccin trivalent « classique »** tels que « Influvac® », « Alpharix® » et « Vaxigrip® » sont des vaccins à dose normale (15µg d'antigène). Homologué à partir de 6 mois.
- **Le vaccin trivalent « adjuvanté »**, « Flud® » est un vaccin à dose normale (15µg d'antigène) avec adjuvant MF59C.1 (Il ne contient pas d'aluminium.) Homologué à partir de 50 ans.
- **Le vaccin trivalent « haute dose »**, « Efluelda® » est un vaccin à haute dose (60µg d'antigène). Ce vaccin contient 60µg d'antigène par souche grippale, au lieu de 15µg d'antigène présent dans le vaccin « classique » à dose standard. Homologué à partir de l'âge de 60 ans.



L'année passée, la Belgique proposait un vaccin quadrivalent. Cette année, la Belgique propose un vaccin trivalent pour la saison hivernale 2025-2026.

Pourquoi ?

Plusieurs types de virus grippaux existent. Les plus courants appartiennent aux types A et B. Chaque type de virus se subdivisent en différentes souches ou différents sous-types.

Les virus grippaux évoluent sans cesse et leur circulation mondiale fait l'objet d'une surveillance par différents organismes (l'OMS, le CDC, l'ECDC et Sciensano par exemple). Sur base de projection des virus attendus en Europe Occidentale, la composition la plus efficace est établie.

Dans la mesure où aucune détection confirmée de virus de la lignée B/Yamagata en circulation n'a été signalée après mars 2020, ce sous-type de virus n'est plus inclus dans le vaccin.

Pour plus de détails sur la composition : <https://www.hgr-css.be/file/download/1cb3ea13-c4b6-4780-b0ed-1d6a16692971/qyvv90nobKSRLG1Us24JnLbxwzBYX2dISJgw5h7KI3d.pdf>



Lors de la saison hivernale 2025-2026, pourquoi le CSS préconise-t-il le vaccin renforcé en Belgique ?

Un vaccin est dit renforcé, si l'antigène est accompagné d'un adjuvant (qui stimule la réponse immunitaire) ou s'il est proposé à haute dose.

Les vaccins à haute dose apportent chez les personnes âgées de plus de 65 ans⁽¹⁾ :

- une meilleure immunogénicité
- une meilleure protection clinique
- une meilleure efficacité pour réduire les complications sévères

De plus, selon certaines données de la saison grippale 2024-2025 au Danemark⁽²⁾ en situation réelle, l'efficacité des vaccins renforcés (adjuvantés ou haute dose) est nettement plus élevée que les vaccins à dose standard chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

(1) Grevenstein et al (2017) ; Lee et al (2023) ;

(2) Emborg et al (2025)



Pour quelle population, le CSS recommande-t-il l'usage des vaccins renforcés lorsque la vaccination est indiquée ?

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) recommande l'usage du vaccin antigrippal renforcé (adjuvanté ou à haute dose) pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus. Cela dit, à partir de 50 ans et selon la situation individuelle, il est recommandé de discuter avec son médecin traitant. Il pourra ainsi déterminer si une vaccination est recommandée et quel type de vaccin est le plus indiqué, en tenant compte des critères de remboursement de l'INAMI.



Quel est le rôle des adjuvants dans les vaccins ?

- Accroître la réponse immunitaire et la durabilité de la réponse immunitaire
- Permettre une réponse chez les personnes ayant un système immunitaire altéré (personnes âgées, immunodéprimés)
- Réduire la quantité d'antigène nécessaire et le nombre d'injections

La réponse immunitaire est plus forte avec un vaccin antigrippal avec adjuvant comparativement au vaccin antigrippal sans adjuvant.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter le site :

https://www.hgr-css.be/file/download/1cb3ea13-c4b6-4780-b0ed_1d6a16692971/qyvv90nobKSRLG1Us24JnLbxwzBYX2dISJgw5h7KI3d.pdf

https://www.ema.europa.eu/fr/documents/product-information/fluad-epar-product-information_fr.pdf



Combien coûte le vaccin contre la grippe saisonnière pour le patient ?

- **Le vaccin trivalent « classique » :**
 - Personnes appartenant à l'un des groupes à risque : Remboursement partiel
- 4,08 euros ou 2,45 euros (si le patient bénéficie d'une intervention majorée)
 - Personnes ne faisant pas partie d'un groupe à risque :
- 17,42 euros
- **Le vaccin trivalent « adjuvanté » : En attente d'informations complémentaires**
 - Personnes à partir de 65 ans, si le médecin traitant estime que cela est nécessaire.

- **Le vaccin trivalent « haute dose »** : Remboursement partiel
- Personnes à partir de 65 ans et plus ET résidant en institution
 - Personnes à partir de 75 ans et plus, non résidant en institution si le médecin traitant estime que cela est nécessaire. L'autorisation préalable du médecin conseil est nécessaire.
 - 10,36 euros ou 6,16 euros (si le patient bénéficie d'une intervention majorée)

Parlez-en avec votre médecin traitant !!

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter le site : <https://www.inami.fgov.be/fr/themes/soins-de-sante-cout-et-remboursement/les-prestations-de-sante-que-vous-rembourse-votre-mutualite/medicaments/remboursement-d-un-medicament/remboursement-du-vaccin-contre-la-grippe-saisonniere#combien-coute-le-vaccin-contre-la-grippe-saisonniere-pour-le-patient>



Le vaccin antigrippal est coûteux pour le personnel soignant ?

Non, il est gratuit !

Le vaccin antigrippal est proposé à l'ensemble du personnel hospitalier des institutions de soins et ce, gratuitement. Les modalités de délivrance du vaccin sont déterminées selon chaque politique institutionnelle, mais il ne sera jamais facturé au sein du réseau PHARE.



Qui peut me prescrire et m'administrer un vaccin antigrippal ?

Bien entendu mon médecin traitant peut se charger de la prescription et de l'administration. Néanmoins, nous avons observé durant notre enquête 2024, que la majorité des soignants de PHARE se vaccinent au sein de leur hôpital selon les modalités organisationnelles de chaque institution (permanence vaccinale, entre collègue du service, tour mobile avec un chariot par l'infirmier hygiéniste, ...)

Depuis le 1^{er} Octobre 2023, le pharmacien formé à la vaccination est également habilité à administrer le vaccin contre la grippe. L'accessibilité auprès de ce groupe de professionnel permet d'apporter un soutien complémentaire aux campagnes de vaccination.



Jusqu'à quand puis-je faire le vaccin antigrippal ?

La vaccination se fait de préférence entre mi-octobre et mi-décembre. Toutefois, elle reste utile jusqu'au pic épidémique. La date du franchissement du pic épidémique est généralement communiquée par les grands médias d'informations nationales et l'émergence de l'épidémie peut être suivie sur le lien suivant : <https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/influenza/chiffres>

Nous considérons que le pic épidémique est atteint, lorsque le taux de positivité pour la grippe est supérieur à 20% et que le nombre de consultations liées à un syndrome grippal est supérieur au seuil épidémique pendant au moins 2 semaines consécutives. En Belgique, le seuil épidémique est d'environ 140 consultations pour 100 000 habitants par semaine.

Pour information, lors de la dernière épidémie de grippe, le pic épidémique a été atteint la 3^{ème} semaine de janvier 2025 et ceci est variable d'une année à l'autre.



La vaccination antigrippale doit-elle se refaire chaque année afin de maintenir une réponse immunitaire efficace ?

La composition du vaccin contre la grippe saisonnière est actualisée tous les ans car les virus circulants chaque année peuvent être différents et donc notre réponse immunitaire héritée du virus précédent peut être INEFFICACE.

Le vaccin ne protège pas de façon continue, ni de façon complète. L'efficacité du vaccin dépend aussi de la qualité de la réponse immunitaire de la personne vaccinée, et celle-ci diminue au cours du temps.

Ainsi, **même si vous avez été vacciné l'année dernière, vous n'êtes pas protégé cette année**. Il est donc nécessaire de se faire vacciner chaque année contre la grippe saisonnière pour être protégé au mieux.



Un patient souhaite se faire vacciner contre la grippe et la covid-19. En tant que soignant, que puis-je lui conseiller ?

Tout d'abord, il est important de ne pas confondre vaccins combinés (plusieurs vaccins dans une même seringue) et les vaccins co-administrés ou administrés simultanément (vaccins dans des seringues différentes, administrés au cours d'une même séance et à la même personne, mais en différents points d'injection).

A l'heure actuelle, il n'existe pas de vaccin combiné, néanmoins, les vaccins protégeant contre les virus hivernaux et contre le pneumocoque peuvent être administrés le même jour, sur des sites différents.

Les vaccinations contre la Covid-19 et la grippe saisonnière sont de préférence proposées ensemble pour des raisons opérationnelles. Plusieurs études indiquent que la **vaccination simultanée est sûre et efficace !**

NB 😊 La vaccination annuelle contre la grippe est aussi l'occasion de vérifier le statut vaccinal global des patients.

Quels sont les groupes cibles pour la vaccination covid ?

Les groupes cibles de la vaccination contre la grippe saisonnière et la covid-19 sont similaires, ce qui simplifie l'administration simultanée des deux vaccins !

Quand dois-je me faire vacciner contre la covid et la grippe ?

Selon l'OMS et l'ECDC, il est recommandé que la vaccination contre la covid-19 et la grippe saisonnière soit de préférence proposée conjointement **en octobre**. Si la vaccination simultanée n'est pas possible, les candidats à la vaccination covid-19 doivent être vaccinés dans la **période de septembre à octobre** et à **partir de la mi-octobre pour la grippe**.



Puis-je me faire vacciner contre la Covid-19 en étant enceinte ?

Le CSS recommande de vacciner contre la Covid-19 les femmes enceintes :

- A n'importe quel stade la grossesse, présentant des comorbidités ou susceptibles d'avoir une grossesse à haut risque ou celles qui n'ont jamais été infectées/vaccinées

Cette vaccination est sûre (pour la mère et le fœtus) et efficace pour protéger ce groupe contre les formes graves de la maladie.

Les femmes enceintes en bonne santé, sans comorbidités et n'étant pas dans une situation de grossesse à risque peuvent bénéficier de la vaccination au cas par cas. Cette décision doit faire l'objet d'une discussion avec le médecin traitant.



Le vaccin antigrippal me protège à 100%

La vaccination réduit de façon très significative le risque de développer la grippe mais n'assure pas une protection à 100%. Il n'est pas possible d'attribuer pour chaque saison grippale une valeur exacte d'efficacité de la vaccination. En tenant compte des différents facteurs, on estime l'efficacité du vaccin autour de 50 à 60%.

L'un des soucis, est que l'efficacité du vaccin est moindre chez les personnes à risque, notamment pour les personnes âgées ou les personnes atteintes de maladies chroniques. En effet, la qualité de la réponse immunitaire diminue avec l'âge. A savoir, il y a 85% de réponse immunitaire chez les personnes de moins de 60 ans et entre 25 et 50% de réponse immunitaire chez les personnes âgées de 60 ans et +. Dès lors, le CSS recommande d'administrer un vaccin adjuvanté ou à haute dose pour les personnes âgées, immunodéprimées et ce, afin de permettre une meilleure réponse immunitaire.

Une méta-analyse récente montre une diminution de 30% de risque de décès dans la population vaccinée.

Ainsi, selon les épidémiologistes français (Bonmarin , Vaccine 2015), une couverture de 50% de la population permettrait d'éviter 2000 décès par an , chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

Attention : l'efficacité incomplète du vaccin nécessite une stratégie complémentaire :

- La vaccination COCOON qui permet de protéger les personnes à risque en vaccinant leur entourage
- Le respect des règles d'hygiène essentielles (gestes barrières) contribue aussi partiellement à la réduction de la transmission de la grippe. Aucune dispense à prendre pour l'application de ces précautions.



La vaccination est inutile car je n'ai jamais été malade de la grippe. Mon système immunitaire me protège, je n'ai pas besoin du vaccin

La vaccination, tout comme la maladie, provoque dans le corps une réaction de défense. Elle permet à l'organisme de se construire une mémoire immunologique contre un agent pathogène donné.

Certaines personnes infectées par le virus Influenza n'ont que peu ou pas de symptômes, et la maladie peut alors passer inaperçue. De plus, certains individus attrapent plus facilement la grippe que d'autres. Cependant, l'immunité contre la grippe ne protège pas complètement, parce que les virus subissent en permanence des mutations et parce que la réponse immunitaire diminue au cours du temps et n'est pas toujours efficace sur les souches épidémiques des années ultérieures.

Tout le monde peut donc attraper la grippe tôt ou tard et ne pas avoir eu la grippe l'année précédente ne protège pas et ne dispense pas de faire le vaccin ! Il s'agit de diminuer la transmission du virus auprès des personnes à risque.

Le vaccin permet de stimuler la production d'anticorps dans les **14 jours** suivant l'injection. Endéans ce laps de temps, si vous êtes en contact avec le virus de la grippe, il est possible que vous attrapiez la grippe. Il est donc nécessaire de se faire vacciner à temps.

Attention, le taux d'anticorps induit par la vaccination diminue fortement après **6 mois**.

Au fond, par rapport au vaccin qui est dirigé contre les souches attendues, le système immunitaire a « une guerre de retard ».



Le vaccin peut me transmettre la grippe

Le vaccin utilisé en Belgique ne contient pas de particules virales actives. Le virus est inactivé et fragmenté lors de la préparation du vaccin. **Il ne peut donc en aucun cas, causer la maladie.**



Les effets indésirables liés à l'administration du vaccin antigrippal sont mineurs ?

Les effets indésirables des vaccins sont connus et **il est bien plus dangereux d'avoir la grippe que de se faire vacciner.**

La plupart des effets secondaires sont transitoires et bénins (5 à 10% des personnes vaccinées). Il peut s'agir notamment d'une douleur passagère au site d'injection, d'une rougeur/gonflement de la zone, d'une légère fièvre (parfois liée à un autre virus), de courbatures ou de maux de tête (réaction immunitaire). Pour les personnes ayant une phobie des aiguilles, il est possible de présenter des vertiges avant l'injection du vaccin.

Les douleurs ou une petite fièvre sont des réactions normales du système immunitaire au vaccin ; elles ne durent en général qu'un à deux jours.

Le risque de survenue d'effets secondaires graves liés au vaccin est très rare. Le syndrome de Guillain Barré (1 personne sur un million) reste statistiquement très inférieur au risque de complications graves, directement liées à la survenue de la grippe elle-même (dont le syndrome de Guillain Barré !).



Quels sont les gestes barrières pour éviter la transmission de la grippe à mon entourage ?

Le virus de la grippe se transmet par l'inhalation de gouttelettes, par contacts directs des mains sur les muqueuses (la bouche, le nez ou les yeux) ou par l'intermédiaire de l'environnement (mouchoirs, surfaces contaminées, etc).

Certains gestes dits « barrières » permettent de réduire de façon complémentaire le risque de transmission de la maladie.

Il s'agit notamment :

- ❖ D'éviter les contacts directs entre le malade et les personnes à risque.
- ❖ Garder une distance d'au moins 1,5 m
- ❖ Aérer les pièces de vie commune
- ❖ Se laver les mains au moins 30 secondes et se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique après avoir éternué, toussé ou après un contact direct avec une personne malade.
- ❖ Eviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche
- ❖ Eternuer et tousser dans un mouchoir en papier jetable ou à défaut dans le creux du coude
- ❖ Selon les recommandations du médecin ou du pharmacien, porter un masque chirurgical ou si vous présentez des symptômes grippaux.

Le vaccin constitue le meilleur moyen d'éviter les complications liées à la grippe et une hospitalisation.



Si je respecte les gestes barrières, je n'ai pas besoin de me faire vacciner.

Le respect des gestes barrières ne dispense pas de la vaccination. Les gestes barrières sont souvent difficiles à respecter et la vaccination apporte une protection supplémentaire. Quotidiennement, les individus peuvent être en contact avec des personnes chez qui le virus est en phase d'incubation et

qui sont non symptomatiques, alors que déjà contagieux. Il est donc possible de transmettre la grippe aux personnes à risque sans le savoir.



Je ne suis pas cliniquement malade, je n'ai pas de risque de transmettre la grippe à mes patients ou à mon entourage.

La grippe est une maladie **très contagieuse**. Elle peut se transmettre 24 à 48h avant l'apparition des symptômes. Si vous avez un contact étroit avec une personne ayant la grippe, vous avez 20 à 50% de chance de l'attraper.

Elle se transmet par la toux et l'éternuement de personnes malades mais également au contact de surfaces contaminées (les mains, les mouchoirs utilisés ...).

Par contre, il est vrai que les personnes symptomatiques sont plus contagieuses.



Le « Plan Hivernal Infections Respiratoires » a été élaboré par Sciensano afin de contrôler le risque infectieux durant la saison hivernale respiratoire. En quoi ça consiste exactement ?

Quels sont les objectifs du plan ?

- Limiter le risque de propagation des épidémies infectieuses en hiver
- Protéger les personnes vulnérables
- Eviter une pression excessive sur le système de santé

Pour y parvenir, un groupe, le RAG (Risk Assessment Group) surveille la situation épidémiologique et évalue le degré du risque épidémique !

De quelle manière ?

Le RAG est informé en temps réel de la circulation des virus via une surveillance réalisée par les médecins et laboratoires vigies. L'outil officiel utilisé s'appelle « Respi-Radar », il fournit une vue d'ensemble des tendances et de la gravité de la situation épidémiologique des infections respiratoires (la grippe influenza, la covid, le RSV et le pneumocoque). Grâce à ces données et aux collaborations internationales, le groupe d'expert propose aux autorités sanitaires un arsenal de mesures afin de minimiser les risques.

Selon la situation épidémiologique, les recommandations peuvent varier et s'articulent en 4 niveaux d'alerte :

- **Vert**
- **Jaune**
- **Orange**
- **Rouge**

Pour connaître le niveau actuel en Belgique, n'hésitez à consulter le site :

<https://www.health.belgium.be/fr/information-pour-le-public>

A quoi correspondent ces niveaux d'alertes ?

- Niveau **vert** : Faible circulation des pathogènes respiratoires, la pression sur le système de santé est bien maîtrisée.
- Niveau **jaune** : Circulation accrue d'agents pathogènes respiratoires, mais la pression sur le système de santé reste sous contrôle.

- Niveau **orange** : Pression croissante sur le système de santé, nécessitant des recommandations supplémentaires et des actions pour contenir le phénomène.
- Niveau **rouge** : Risque élevé et surcharge attendue du système de santé

Chaque niveau d'alerte recommande des mesures de prévention et de protection. Il s'agit notamment des recommandations de base telles que l'hygiène des mains, la ventilation, que faire en cas de symptômes respiratoires, les masques, la distanciation sociale, la vaccination, etc.

Pour de plus amples informations concernant les recommandations, vous pouvez consulter le site :

Fédéral : <https://www.health.belgium.be/fr/information-pour-le-public> ; <https://www.health.belgium.be/fr/plan-hivernal-infections-respiratoires-recommandations-detaillees>

Mon hôpital : <https://www.epicura.be/service/prevention-controle-infections/infections-respiratoires/>



Quel est le bénéfice personnel et sociétal de se faire vacciner contre la grippe ?

Des études scientifiques mettent en évidence que dans un environnement dans lequel de nombreux individus travaillent ou se côtoient (écoles, hôpitaux, homes pour personnes âgées, milieux de travail ...), le nombre de malades de la grippe est élevé chaque année. Il est démontré que dans les institutions et les pays dans lesquels la couverture vaccinale est étendue, et où d'autres mesures de prévention ont été adoptées pour éviter la transmission de ce virus, le nombre de complications dues à la grippe a pu être **nettement** diminué.

Le coût sociétal lié aux arrêts de travail en période épidémique est important (exemple : 3,2 billions de dollars aux USA).

Contacts

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :

vaccination@epicura.be ou phare.host@epicura.be

Sites de référence :

Conseil Supérieur de la Santé (CSS) : <https://www.hgr-css.be/fr/avis/9879/vaccination-contre-la-grippe-saisonniere-saison-hivernale-2025-2026>

Sciensano : <https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/sciensano-surveille-lactivite-grippale-en-belgique#:~:text=La%20surveillance%20de%20la%20grippe%20a%20commenc%C3%A9%20depuis,grippe%20en%20Belgique.%20Que%20pouvez-vous%20attendre%20de%20Sciensano%3F>

Organisation mondiale de la santé (OMS) : [https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/influenza-\(seasonal\)](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/influenza-(seasonal)) ; <https://www.emro.who.int/fr/health-topics/influenza/questions-and-answers.html>

European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) : <https://www.ecdc.europa.eu/en/seasonal-influenza>

Portail européen d'information sur la vaccination : <https://vaccination-info.europa.eu/fr/grippe>

Initiative « Question santé ? », « Aviq », « Wallonie relance », Francophones Bruxelles », « ONE » et « fédération Wallonie-Bruxelles » : <https://www.vaccination-info.be/>

Agence pour une vie de qualité (AVIQ) : <https://www.aviq.be/fr/actualites/la-grippe-saisonniere>

European Medicines Agency (EMA) : <https://www.ema.europa.eu/en/human-regulatory-overview/public-health-threats/pandemic-influenza/vaccines-pandemic-influenza>

European Respiratory Virus Surveillance Summary : <https://erviss.org/>

Centers for Disease Control and Prevention(CDC) : <https://www.cdc.gov/flu/vaccines/index.html>

Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) : <https://www.inami.fgov.be/fr/themes/soins-de-sante-cout-et-remboursement/les-prestations-de-sante-que-vous-rembourse-votre-mutualite/medicaments/remboursement-d-un-medicament/remboursement-du-vaccin-contre-la-grippe-saisonniere>